CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part :
l'association S!lence
9, rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04
Siret : 344 400 106 000 29
Code APE : 221.A
Représentée par : Agnes Ploteny en qualité de membre du conseil d'administration et Marion Bichet, gestionnaire et chargée de communication
ci-après appelée « S!lence »

Et d'autre part :
l'association Altercampagne
8 rue du Dr Raymond Gröll
38360 SASSENAGE
Siret : 504834961 00014
Représentée par : Ivan Mauxion en qualité de coordinateur de l'AlterTour
ci-après appelée « Altercampagne » et « AlterTour »

Préambule : PRÉSENTATION DES DEUX STRUCTURES
S!lence est une association indépendante, qui édite chaque mois depuis 1982 la revue écologiste du même nom. Altercampagne est l'association organisatrice de l'AlterTour cycliste.

Le présent préambule fait partie intégrante de la convention.

ARTICLE I - OBJETS DE LA CONVENTION
S!lence et Altercampagne ont décidé de s'associer pour:

- La diffusion de la brochure de l'AlterTour 2022 dans la revue S!lence, sur son site internet (lien vers la page concernée de l'Altertour), ainsi que dans sa lettre d'information (Siberlettre).
- La présentation de S!lence sur le site internet de l'AlterTour ainsi que sur les manifestations publiques de l'AlterTour 2022.

ARTICLE II - DURÉE
La présente convention prend effet le 04/04/2022. Elle est conclue pour une durée allant jusqu'au terme de l'AlterTour 2022.

ARTICLE III - ENGAGEMENTS DE S!LENCE
S!lence s'engage à :

1. Promouvoir la brochure de l'AlterTour en couverture du numéro de juin 2022, dans lequel cette brochure est intégrée.
2. Diffuser cette brochure à ses abonné·es et dépositaires, ainsi que sur les stands et salons auxquels S!lence est présent pendant l'été 2022, et par vente par correspondance.
3. Fournir à l'Altercampagne les documents/supports nécessaires à la présentation de la revue aux étapes de l'AlterTour : banderole, classeur des 11 derniers numéros, affiche des victoires de l'écologie, guide du reportage, contrats de dépôts, et tracts de présentation : soit en tenant ce matériel à disposition au local de S! lence, soit si aucun membre de l'Altercampagne ne peut venir récupérer ce matériel au local de S!lence, en l'expédiant à Altercampagne (soit sur le lieu d'hivernage de l'un des 2 véhicules - adresses en bas de ce document -, soit sur le lieu de démarrage de l'AlterTour 2022). À titre indicatif, il a été retenu qu'Altercampagne viendrait récupérer ce matériel le 11 juillet 2022, à l'occasion de son passage à Lyon avec le camion de l'Altertour.
4. Indiquer sur son site le partenariat avec l'AlterTour ainsi qu'un lien vers son site internet www.altertour.net
5. Fin avril 2022, juste avant l'ouverture des inscriptions, proposer aux abonné·es de la région de participer à une ou plusieurs journées, ou à l'entiereté de l'AlterTour et de ses variantes et d'être ambassad·rice de S!lence.
6. Dans le *Quoi de neuf ?* du numéro de juin 2022, lancer un appel à devenir ambassad·rice de S!lence lors de l'AlterTour en écrivant à inscriptions@altertour.net et en copie contact@revuesilence.net.
7. Envoyer un numéro découverte (numéro d'octobre sur les victoires de l'écologie) à chaque Altercycliste qui le sollicite. Altercampagne fournira le fichier d'adresses postales début septembre 2022.
8. Envoyer chaque mois un mail présentant le numéro à paraître à Ivan Mauxion et Pauline Drillet.

ARTICLE IV - ENGAGEMENTS D'ALTERCAMPAGNE

Altercampagne s'engage à :

1. S'accorder avec S!lence sur la maquette de la brochure avant le 21 avril 2022, notamment sur le nombre de pages et le grammage de papier prévu.
2. Faire encarter à ses frais la brochure de l'AlterTour 2022 dans le numéro de S!lence de juin 2022, par l'imprimeur de S!lence Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot Saint Martin, pour le 04 mai 2022.
3. Assurer une aide effective au pliage bénévole du numéro de S!lence dans lequel est encartée cette brochure, qui aura lieu les 19 et 20 mai 2022.
4. Présenter S!lence au public de l'AlterTour au moment des briefings à l'aide du matériel dédié (banderole, classeur, affiche, guide du reportage, contrat de dépôts et tracts).
5. Accrocher aux vélos les drapeaux / manches à air fabriqués par AlterTour et estampillés « Revue S!lence »
6. Indiquer sur son site le partenariat avec S!lence ainsi qu'un lien vers son site internet www.revuesilence.net.
7. Mettre en avant dans la rubrique "À la une" du site et dans la newsletter de l'AlterTour le numéro du mois de S!lence : http://www.altercampagne.net/?s=S!lence
8. Retourner le matériel de présentation de la revue (banderole, classeur, affiche, guide du reportage, contrat de dépôts et tracts) à la suite de l'AlterTour au moment du retour du camion fin août.
9. Chercher, dans la mesure du possible, des dépositaires et des Relais locaux pour la Revue S!lence dans le réseau des Altercyclistes et accueillants de l'AlterTour à l'aide du contrat de dépôt.
10. Repérer des alterjournalistes motivé·es et leur proposer de rédiger un article dans S!lence sur une alternative visitée. L'article pourra être envoyé à S!lence jusqu'à octobre et devra respecter les consignes pour la rédaction à retrouver dans le guide du reportage de S!lence. Une ou plusieurs photos seront bienvenues pour accompagner l'article.
11. Soutenir la promotion de l'affiche des victoires de l'écologie en la mentionnant à sa sortie en septembre dans les outils de communication habituels d'Altercampagne. Selon les possibilités, une personne de S!lence pourra venir présenter l'affiche lors de la plénière.

ARTICLE V - MODALITÉS FINANCIÈRES

S!lence facture à Altercampagne le surcoût de l'envoi postal lié au poids de la brochure, par rapport au coût d'envoi d'un numéro non encarté (48 pages). Cette facture sera communiquée dans les 15 jours qui suivent l'envoi. S!lence fournit avec la facture le détail du calcul de ce surcoût. Il s'agit d'une refacturation sans aucune majoration, exonérée de TVA. Altercampagne règle le montant de la facture dans le mois qui suit sa réception.

ARTICLE VI - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation de cette convention.

Fait à Lyon, en 2 exemplaires, le 25/04/2022

Agnes Ploteny et Marion Bichet
Pour S!lence

Ivan Mauxion
Pour le Collège Solidaire d'Altercampagne

SILENCE
revue d'écologie
9 rue Dumenge
69317 LYON Cedex 04
Tél. 04 78 39 55 33

Adresse de stockage des véhicules d'Altercampagne pour l'AlterTour :
3 place de l'Église 71960 Vergisson